



SOUTENEZ JAZZ DANS LES PRÉS & HAPPY JAZZ CLUB



Devenez partenaire, devenez mécène !

Que vous découvriez Jazz dans les prés et Happy Jazz Club ou que vous en soyez adepte depuis la 1ère heure, vous pouvez participer au développement du projet en le soutenant financièrement.

De quoi s'agit-il ?

L'association Happy Jazz Club est un organisme reconnu d'intérêt général, ce qui vous permet de bénéficier de la loi Aillagon sur le mécénat : en faisant un don, vous aidez à financer nos actions et concerts de proximité destinés aux territoires ruraux normands, tout en profitant d'une réduction de 66% sur vos impôts. C'est simple et vertueux !

Voici 2 exemples de dons, tous les montants sont bien sûr possibles :

Don de 200 €

- à déduire de vos impôts : 132 €
- 3 places de concert incluses : 48 €

Toutes déductions faites, le don vous coûte 20 € !

Don de 300 €

- à déduire de vos impôts : 198 €
- 6 places de concert incluses : 72 €

Toutes déductions faites, le don vous coûte 30 € !

Comment faire ?

Vous pouvez, au choix :

- directement faire votre don en ligne sur happyjazzclub.fr/jazz-dans-les-pres-soutenez-nous
- retourner ce coupon rempli avec votre règlement, voir au dos

Une fois votre don reçu, Happy Jazz Club vous adresse vos places de concert non nominatives ainsi qu'un reçu fiscal pour l'application de la réduction de 66% sur votre prochain impôt sur le revenu.

Les entreprises aussi peuvent devenir mécènes !

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question au 06 75 20 38 40

ou sur contact@happyjazzclub.fr

adhésion 2026

Je soutiens Jazz dans les prés, j'adhère à Happy Jazz Club !

Nom : Prénom :

Adresse :

CP, commune :

Téléphone :

Email :

☐ J'adhère ! Pour toute l'année 2026

Formule Tambour : 10 € / an / personne

Je bénéficie du tarif réduit pour tous les concerts de la saison (hors ouverture).

Formule Cymbale : 5 € / an / personne

Je marque déjà mon soutien à l'activité !

☐ Je fais un don !

d'un montant de €

Choisissez le montant de votre don et retournez-nous ce coupon ainsi que votre règlement à l'association.

☐ Je deviens bénévole !

Pour cela, je dois adhérer à Happy Jazz Club (voir ci-dessus).

Je règle en : ☐ espèces ☐ chèque à l'ordre du Happy Jazz Club

Toutes ces démarches sont aussi possibles directement sur notre site :
<https://happyjazzclub.fr/jazz-dans-les-pres-soutenez-nous/>

ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Happy Jazz Club : 2, rue du Cordillon 14250 LINGÈVRES
06 75 20 38 40 / contact@happyjazzclub.fr

